

**Exco ACE**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 270 000 euros**  
**Siège social : 5 Chemin de Palente**  
**Immeuble "Le Séquoïa"**  
**25000 BESANCON**  
**309277275 RCS BESANCON**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 7 JANVIER 2012**

..... / .....

**NOMINATION DE DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES**

Le Président assumant également les fonctions de Directeur Général expose qu'étant donné l'importance de sa mission, il lui serait utile d'être assisté de Directeurs Généraux Délégués et propose que ces fonctions soient conférées à Messieurs Pierre BURNEL et Brice TROUILLET.

Sur la proposition du Directeur Général, et après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité :

- **M. Pierre BURNEL**, domicilié 8 Rue Jupiter à 25400 TAILLECOURT,
- **M. Brice TROUILLET**, domicilié 22 Rue du Jura à 25600 VIEUX-CHARMONT,

en qualité de Directeurs Généraux Délégués, pour une durée égale à celle des fonctions du Directeur Général ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, ils conserveront, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

Messieurs Pierre BURNEL et Brice TROUILLET remercient les membres du Conseil de leur confiance et déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en leur qualité de Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Pierre BURNEL et Brice TROUILLET disposeront, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Messieurs Pierre BURNEL et Brice TROUILLET devront recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Au-delà d'une somme de 15 000 euros pour une seule et même opération pour contracter, au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants,
- Au-delà d'une somme de 15 000 euros pour une seule et même opération pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Les fonctions de Directeur Général Délégué de Messieurs Pierre BURNEL et Brice TROUILLET ne seront pas rémunérées. Ils auront droit, en outre, au remboursement sur justification de leurs frais de déplacement et de représentation.

..... / .....

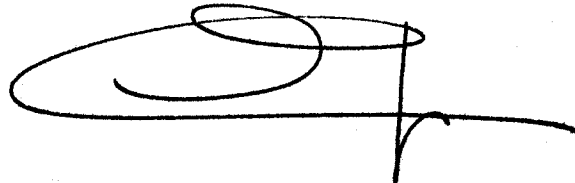
*BT*



**POUVOIRS**

Le Conseil donne tous pouvoirs à Madame Murielle GENIN ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

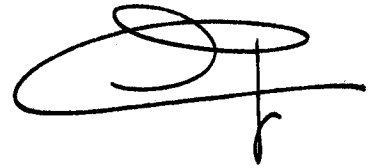
Certifié conforme par le Président Directeur Général  
**Madame Murielle GÉNIN**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke ending in a small hook.



Exco ACE  
Société Anonyme  
au capital de 270 000 euros  
Siège social : 5 Chemin de Palente  
Immeuble "Le Séquoïa"  
25000 BESANCON  
309277275 RCS BESANCON

Ceufri conforme  
par le Président  
Directeur Général



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 7 JANVIER 2012**

L'an deux mille douze, le sept janvier, à dix heures,

Les administrateurs de la société Exco ACE se sont réunis en Conseil, au siège social de la société EXCO CAP AUDIT, sis 2 Rue Jules Emile Zingg à Exincourt (25400), sur convocation du tiers des administrateurs, faite conformément à l'article 14 des statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

La société EXCO CAP AUDIT, représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre BURNEL,

Madame Murielle GÉNIN

Monsieur Brice TROUILLET

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Madame Murielle GÉNIN préside la séance en l'absence du Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Pierre BURNEL remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Nomination d'un nouveau Président Directeur Général,
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,
- Préparation du rapport et du projet de résolutions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Handwritten initials and marks at the bottom right of the page, including a large 'R' and 'B'.

## **NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL**

Le Président informe le Conseil de la décision de Madame Nathalie FENART de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et donne lecture du courrier du 22 Décembre 2011 envoyé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'ensemble des administrateurs de la société.

Il indique également qu'elle ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Elle demande aussi à être déchargée de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de la démission de Madame Nathalie FENART de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, de Directeur Général et d'administrateur en date du 22 décembre 2011.

Le Président indique que conformément aux dispositions légales et à l'article 16 des statuts, il appartient au Conseil d'Administration, de choisir la modalité d'exercice de la Direction générale, celle-ci devant être assumée, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et qui prend le titre de Directeur Général.

Puis il offre la parole aux administrateurs afin de débattre de cette proposition.

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'opter comme précédemment pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

La candidature de Madame Murielle GENIN aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Madame Murielle GENIN Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Nathalie FENART, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2011.

Madame Murielle GENIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Madame Murielle GENIN organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont elle rendra compte à l'Assemblée Générale. Elle veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Madame Murielle GENIN, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat de Président.

Madame Murielle GENIN déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Madame Murielle GENIN jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Elle représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

RG

ST  
IB

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Madame Murielle GENIN devra recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- Au-delà d'une somme de 15 000 euros pour une seule et même opération pour contracter, au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer signer, exécuter tous marchés et contrats, les résilier ou les modifier, signer tous avenants,
- Au-delà d'une somme de 15 000 euros pour une seule et même opération pour acquérir et céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

Cette autorisation est donnée jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011 et devra être renouvelée ensuite chaque année.

Elle aura droit, en outre, au remboursement sur justification de ses frais de déplacement et de représentation.

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Murielle GENIN de son mandat de Directeur Général Délégué qui vient de lui être remise par l'intéressé, à la suite de sa nomination en qualité de Président Directeur Général.

Madame Murielle GENIN préside alors la réunion.

### **CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Le Conseil d'Administration rappelle qu'aux termes de l'article 13 des statuts, « la Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ».

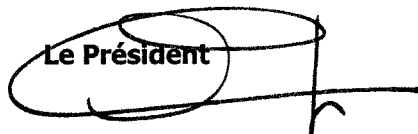
En conséquence, le Conseil d'Administration décide de ne pas procéder à la nomination d'un nouvel administrateur consécutivement à la démission de Madame Nathalie FENART et de ce fait de ne pas convoquer d'assemblée générale ordinaire.

### **POUVOIRS**

Le Conseil donne tous pouvoirs à Madame Murielle GENIN ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

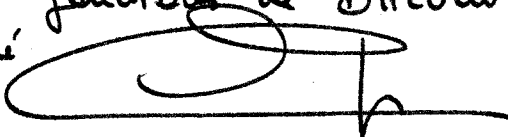
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

Le Président 

Un Administrateur 

**Madame Murielle GENIN**

« Bon pour acceptation des fonctions de Président Directeur Général  
et démission des fonctions de Directeur Général délégué »

Bon pour acceptation des fonctions de  
Président Directeur Général et  
démission des fonctions de Directeur  
Général Délégué 

TOTAL PAGE(S) 02

**Exco ACE**  
 Société Anonyme  
 au capital de 270 000 euros  
 Siège social : 5 Chemin de Palente  
 Immeuble "Le Séquoia"  
 25000 BESANCON  
 309277275 RCS BESANCON

Le Conseil d'Administration en date du 07/01/2012 a :

- constaté la démission de Mme Nathalie FÉNART de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, de Directeur Général et d'administrateur en date du 22 décembre 2011.
- Nommé au 07/01/2012 Mme Murielle GÉNIN demeurant 33 Chemin de Valentin à Besançon (25000) en qualité de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, et constaté sa démission de ses fonctions de Directeur Général délégué,
- Nommé au 07/01/2012 M. Pierre BURNEL, domicilié 8 Rue Jupiter à 25400 TAILLECOURT et M. Brice TROUILLET, domicilié 22 Rue du Jura à 25600 VIEUX-CHARMONT en qualité de Directeurs Généraux délégués,

Pour avis  
 Le Conseil d'Administration

SOCIÉTÉ COMTOISE D'ÉDITION ET D'INFORMATION  
**LA TERRE DE CHEZ NOUS**  
 130 bis rue de Belfort - BP 939  
 25021 BESANCON CEDEX  
 Tél. 03 81 65 52 52 - Fax 03 81 50 07 42

Annonce légale à paraître  
 dans la Terre de Chez nous  
 du 16/01/12 n° 3617